

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-208/PR/MTRA portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Exercice 2018 de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (ANEFIP).

n° 2017-208/PR/MTRA

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION

Date de publication

25 décembre 2017

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2017

Date du numéro

31 décembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6°L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°203/AN/07/5ème L de la 22/12/2007 portante création de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

VU Le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2016-109/PREdu 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRM du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n° 2016-148/PRM du 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Reforme de l'Administration. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2017.

Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2018 de l'ANEFIP s'établit comme suit

– Recette totale.....	476 000 000	– Dépenses prévision-	
nelles.....	476 000 000	– Dépenses d'investissement.....	440 000
			000

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH